



Listen to this article

* * *

Pourquoi le mal fut permis. — Le bien et le mal, comme principes. — Le sens moral. — Dieu permit le mal, et le maîtrisera pour le bien. — Dieu n'est point l'auteur du péché. — L'épreuve d'Adam ne fut point une comédie. — Sa tentation fut sérieuse. — Il pécha volontairement. Le châtement du péché n'est point injuste ni trop sévère. La sagesse, l'amour et la justice se manifestent dans la condamnation de tous en Adam. — La loi de Dieu est universelle.

* * *

« Le mal est ce qui produit le malheur; toute chose qui, directement ou indirectement cause une souffrance quelconque. »

(Webster). C'est pourquoi, dans ce sujet, non seulement on s'informe des maladies, douleurs, peines, faiblesses et de la mort qui frappent l'humanité, mais on va plus loin encore pour en examiner la cause première, — le péché — et son remède. Puisque le péché est la cause de tout le mal, sa suppression est le seul remède pour guérir la maladie d'une manière radicale.

Aucune difficulté, peut-être, ne se présente plus fréquemment à l'esprit du penseur que ces questions : Pourquoi Dieu permit-il le règne actuel du mal ? Pourquoi, après avoir créé nos premiers parents, Dieu permit-il à Satan de les tenter ?

132

Ou bien, pourquoi permit-il que l'arbre défendu eût sa place parmi les bons ? Malgré toute tentative pour l'éluder, la question suivante se « pose toujours : Dieu n'aurait-il pas pu prévenir toute possibilité de la chute de l'homme ?

La difficulté vient indubitablement de ce que l'on ne comprend pas le plan de Dieu. Dieu aurait pu empêcher l'entrée du péché, mais le fait qu'il ne le fit pas devrait nous être une preuve suffisante que la permission présente du péché est destinée à aboutir finalement à quelque bien plus grand. Si l'on examinait les plans de Dieu dans leur plénitude, on verrait combien le chemin suivi est sage. Dieu, à qui toutes choses sont possibles, ne pouvait-il pas intervenir à temps pour empêcher l'accomplissement des desseins de Satan, demandent certains ? Sans doute il l'aurait pu ; mais une intervention de ce genre aurait empêché l'accomplissement de ses propres projets. Son but était de manifester la perfection, la majesté et la juste autorité de sa loi, et de montrer à la fois aux hommes et aux anges les funestes conséquences qui résultent de sa violation. Au surplus, il y a des choses qui, d'après leur propre nature, sont même impossibles à Dieu, comme les Écritures le rapportent : Il est « *impossible à Dieu de mentir* » (Hébreux. 6 : 18). « *Il ne peut se renier lui-même* » (2 Timothée. 2 : 13). Il ne peut commettre l'injustice, et voilà pourquoi il ne pouvait choisir que le meilleur et le plus sage des plans pour introduire ses créatures dans la vie, lors même que notre vue bornée ne peut discerner, pendant un certain temps, les sources cachées de la sagesse infinie.

133

Les Écritures déclarent que toutes choses furent créées pour le plaisir de Dieu (Apocalypse. 4 : 11), sans aucun doute pour le plaisir de dispenser ses bénédictions et d'exercer les attributs de son être glorieux. Si, dans l'accomplissement de ses bienveillants desseins, il permet au mal et aux ouvriers d'iniquité d'y jouer un rôle actif pendant un certain temps, ce n'est pas pourtant par amour du mal, ni parce que lui-même serait d'accord avec le péché ; car il déclare qu'il « *n'est point un Dieu qui prenne plaisir à la méchanceté* » (Psaumes 5 : 4). Quoique opposé au mal à tous égards, Dieu le permet ou le tolère (c'est-à-dire qu'il ne l'empêche pas) pour un certain temps, parce que sa sagesse y voit un chemin dans lequel ses créatures trouveront une leçon durable et de grande valeur.

C'est une vérité évidente en elle-même qu'il existe pour chaque principe juste un principe injuste correspondant, comme par exemple, vérité et fausseté, amour et haine, justice et injustice. Nous désignons ces principes (ou notions) opposés par juste et injuste ou aussi par bon et mauvais, d'après l'effet qu'ils produisent quand ils sont mis en activité. Nous nommons un principe juste, celui qui est bienfaisant et produit finalement de l'ordre, de l'harmonie et du bonheur; et nous nommons son opposé, celui qui ne produit que de la

discordes, du malheur et de la destruction, un principe injuste. Le résultat de ces principes en action est ce que nous nommons le bien et le mal ; et nous nommons vertueux ou pécheur, l'être intelligent qui est capable de discerner le bon principe du mauvais et qui se laisse gouverner volontairement par l'un ou par l'autre.

Cette faculté de pouvoir discerner entre bons et mauvais principes est appelée le sens moral ou la conscience. C'est par ce sens moral, que Dieu nous a donné, que nous sommes capables de juger Dieu et de reconnaître qu'il est bon.

134

C'est à ce sens moral que Dieu en appelle toujours pour prouver son équité, ou sa justice ; et c'est en vertu du même sens moral qu'Adam pouvait juger que le péché ou l'injustice est quelque chose de mauvais, même avant de connaître toutes ses conséquences. Les rangs inférieurs des créatures de Dieu ne sont pas doués de ce sens moral. Un chien a une certaine intelligence, mais non à ce degré, quoiqu'il puisse apprendre que certaines actions méritent l'approbation et la récompense de son maître et certaines autres sa désapprobation. Il pourrait dérober ou tuer, mais on ne pourrait l'appeler un pécheur; ou bien il pourrait protéger la propriété et la vie, mais on ne pourrait pas l'appeler vertueux, car il ignore la qualité morale de ses actions.

Dieu aurait pu créer le genre humain dépourvu de la faculté de distinguer entre ce qui est juste et ce qui est injuste, ou seulement capable de discerner ce qui est juste et de l'accomplir; mais cela n'aurait rien été d'autre que de faire simplement une machine vivante et non une image mentale de son Créateur. Ou bien il aurait pu faire l'homme parfait avec un libre arbitre, comme il le fit, et le préserver de la tentation de Satan. Mais dans ce cas, l'expérience de l'homme étant limitée au bien, il aurait été continuellement exposé aux suggestions du mal du dehors et à l'ambition du dedans, ce qui aurait rendu son avenir incertain à travers toute l'éternité, car la possibilité d'un éclat de désobéissance et de désordre aurait toujours subsisté ; en outre, le bien n'aurait jamais été si pleinement apprécié que dans son contraste avec le mal.

135

Dieu familiarisa d'abord ses créatures avec le bien en les plaçant dans une ambiance

appropriée en Eden ; ensuite, comme salaire de la désobéissance, il leur donna une pénible expérience du mal. Chassées d'Eden et privées de communion avec lui, Dieu les laissa éprouver la maladie, les douleurs et la mort, afin qu'elles sachent à tout jamais ce que c'est que le mal, combien le péché est nuisible et criminel.

En comparant les conséquences de ces deux principes, Adam et Ève les comprirent et les jugèrent ; « *et l'Éternel Dieu dit : Voici l'homme est devenu comme l'un de nous pour connaître le bien et le mal* » (Genèse. 3 : 22). Ses descendants participent à cette connaissance, sauf qu'ils acquièrent d'abord la connaissance du mal et qu'ils ne pourront comprendre pleinement ce qu'est le bien que lorsqu'ils en feront l'expérience dans l'Age millénaire, comme résultat de leur rédemption par Celui qui, alors, sera leur Juge et leur Roi.

Le sens moral, ou le discernement du juste et de l'injuste, et la liberté de s'en servir, qu'Adam possédait, furent des traits importants de sa ressemblance avec Dieu. La loi du bien et du mal était écrite dans sa constitution naturelle : elle en formait une partie comme elle forme une partie de la nature divine. Mais n'oublions pas que cette image ou ressemblance avec Dieu, cette nature de l'homme en laquelle la loi était originellement gravée, a perdu beaucoup de la netteté de son empreinte par l'influence dégradante et l'action destructive du péché ; elle n'est donc plus maintenant ce qu'elle fut dans le premier homme. La faculté d'aimer implique la faculté de haïr ; voilà pourquoi nous pouvons en conclure que le Créateur ne pouvait former l'homme à son image avec le pouvoir d'aimer et de faire ce qui est juste, sans la faculté correspondante de haïr et de faire le mal.

136

Cette liberté de choisir, nommée libre action morale, ou libre arbitre, est une partie de la dotation originelle de l'homme, et cela, joint à ses pleines facultés intellectuelles et morales, en faisait une image de son Créateur. Aujourd'hui, après six mille ans de dégradation, le péché a détruit une si grande partie de la ressemblance originelle que nous ne sommes plus libres, mais liés plus ou moins par le péché et ses suites funestes, de sorte que le péché est maintenant plus facile et plus agréable à l'homme déchu que ne l'est la droiture.

Il est évident pour nous que Dieu aurait pu donner à Adam une impression plus vive des suites désastreuses du péché, ce qui l'en aurait détourné ; mais Dieu savait, d'avance

croyons-nous, qu'une expérience réelle du mal serait la leçon la plus sûre et la plus durable, pour servir éternellement à l'homme ; et c'est pour cette raison que Dieu n'empêcha pas l'homme mais lui permit de faire son choix et de sentir les conséquences du mal. S'il n'avait jamais été permis à l'homme de pécher, il n'aurait pu résister, et alors il n'y aurait eu ni vertu ni mérite dans sa conduite droite. Dieu cherche des adorateurs qui l'adorent en esprit et en vérité. Il préfère de beaucoup une obéissance intelligente et volontaire à un service ignorant et machinal. Il avait déjà des forces inanimées et machinales en activité pour l'accomplissement de sa volonté; mais son intention était de créer une chose plus noble, une créature intelligente faite à son image, un seigneur de la terre, seigneur dont la loyauté et la droiture seraient basées sur l'appréciation de l'équité et de l'iniquité du bien et du mal.

137

Les principes de l'équité et de l'iniquité ont toujours existé, comme principes, et existeront toujours ; et il faut que toutes les créatures parfaites et intelligentes, faites à l'image de Dieu, soient libres de choisir l'un ou l'autre, bien que le principe du bien continuera à être seul actif pour toujours. Les Écritures nous enseignent que lorsque le principe du mal aura été assez longtemps en oeuvre pour accomplir les desseins de Dieu, il cessera à jamais d'être agissant, et que tous ceux qui continuent à se soumettre à son influence cesseront à jamais d'exister (1 Corinthiens. 15 : 25, 26 ; Hébreux. 2: 14). La pratique de la droiture, et les hommes de bien seuls continueront à exister pour toujours.

Mais la question revient sous une autre forme: L'homme ne pouvait-il pas être instruit du mal de quelque autre façon que par l'expérience ? Il y a quatre sortes de moyens de connaître les choses : par l'intuition, par l'observation par l'expérience, et par l'information reçue de sources reconnues comme positivement véridiques. Une connaissance intuitive serait une compréhension directe, sans la méthode de raisonnement ou la nécessité d'une preuve. Une telle connaissance n'appartient qu'à l'Éternel (*), la source éternelle de toute sagesse et de toute vérité, qui, de nécessité et de par la nature même des choses, est supérieur à toutes ses créatures. Voilà pourquoi la connaissance du bien et du mal chez l'homme ne pouvait être intuitive. Il aurait aussi pu parvenir à cette connaissance par l'observation, mais en ce cas, une manifestation quelconque du mal eût été nécessaire, pour que l'homme en pût observer les conséquences. Cela présumerait la permission du mal quelque part, parmi certains êtres ; et pourquoi pas tout aussi bien parmi les hommes et sur la terre que parmi d'autres êtres, ailleurs ?

(*) v. anglaise : Jéhovah ; v. fse cathol. rom. Cr. : Yahveh.

138

Pourquoi l'homme ne fournirait-il pas l'exemple et n'obtiendrait-il pas sa connaissance par l'expérience pratique ? Ainsi en est-il : l'homme, acquiert l'expérience par la pratique et en fournit en même temps une illustration à d'autres êtres, il « sert de spectacle aux anges ».

Adam possédait déjà une connaissance du mal par l'information, mais cela ne suffisait pas pour l'empêcher de tenter l'expérience. Adam et Ève connaissaient Dieu comme leur Créateur, et partant comme le seul qui eût le droit de les gouverner et de les diriger. Dieu avait dit de l'arbre défendu: « Au jour que tu en mangeras, mourant, tu mourras ». A partir de ce moment, ils eurent une connaissance théorique du mal, bien qu'ils n'en eussent jamais observé ni subi les effets. En conséquence, ils n'apprécièrent pas au juste l'autorité pleine d'amour de leur Créateur et de sa loi bienfaisante, ni les dangers contre lesquels elle devait les garantir. Ainsi cédèrent-ils à la tentation que Dieu permit, mais dont il connut d'avance, dans sa sagesse, l'utilité définitive.

Bien peu de gens comprennent le sérieux de la tentation qui fit tomber nos premiers parents, et la justice de Dieu appliquant une peine si sévère à une chose qui, à plusieurs, semble être une transgression bien légère. Mais un peu de réflexion l'expliquera. Les Écritures nous racontent la simple histoire où la femme, comme étant la plus faible, fut séduite, et devint ainsi transgresseur. Son expérience et sa connaissance de Dieu étaient encore plus limitées que celles d'Adam, car Adam fut créé le premier, et Dieu lui avait déclaré directement avant la création d'Ève, ce que serait le châtiment du péché, tandis qu'Ève reçut probablement son information d'Adam.

139

Lorsqu'elle avait mangé du fruit, ayant cru aux paroles trompeuses de Satan, elle ne s'était évidemment pas rendue compte de l'étendue de la transgression, bien qu'elle dût avoir probablement quelques craintes et le sentiment que tout n'était pas bien. Mais, quoique séduite, Paul la déclare coupable de transgression. Elle était responsable de son action, mais sans être aussi coupable que si elle eût péché avec une plus grande lumière.

A l'inverse d'Ève, Adam, comme nous le savons (1 Timothée. 2 : 14), ne fut pas séduit; par

conséquent il doit avoir commis la transgression avec une connaissance plus entière du péché et de son châtement, sachant certainement qu'il mourrait. Nous pouvons voir facilement ce que fut la tentation qui fit qu'il n'hésita pas d'encourir ainsi la peine prononcée. Rappelons-nous qu'ils étaient des êtres parfaits, faits à la ressemblance mentale et morale de leur Créateur; l'élément divin de l'amour était manifesté d'une façon très marquée par l'homme parfait envers sa chère compagne, la femme parfaite. Se rendant bien compte du péché et craignant la mort d'Ève, et par suite de la perte qu'il éprouverait (et cela sans espoir de recouvrement, puisqu'une telle espérance n'avait pas encore été donnée), Adam, dans son désespoir, eut la témérité de préférer ne pas vivre sans elle. Estimant que, sans Ève sa vie serait malheureuse et sans valeur, il participa volontairement à son acte de désobéissance, afin d'avoir part aussi à la peine de mort, peine qu'il supposa probablement infligée à sa compagne. Les deux furent, suivant Paul, responsables de « la transgression » (Romains 5 : 14 ; 1 Timothée. 2 : 14) ; Adam et Ève n'étant qu'une seule chair et non « deux ». Ève eut sa part de la sentence qu'elle avait aidé à amener sur Adam (Romains 5 : 12, 17-19).

140

Après lui avoir donné le droit de choisir librement, Dieu prévint non seulement que l'homme, par manque d'une pleine appréciation du péché et de ses suites, accepterait le mal, mais il prévint également qu'une fois familiarisé avec le mal il continuerait à le choisir, parce que cette connaissance corromprait sa disposition morale au point que le mal lui deviendrait peu à peu plus agréable et plus désirable que le bien. Malgré cela, Dieu résolut de permettre le mal, parce que ayant déjà pourvu au remède pour la délivrance de l'homme des conséquences du mal — il prévint que l'expérience conduirait l'homme à la pleine appréciation du péché « excessivement pécheur » (Seg et Laus.) et de l'éclat sublime et sans pareil de la vertu, en contraste avec le péché, et qu'ainsi il apprendrait à aimer et à honorer de plus en plus son Créateur, qui est la cause et la source de tout bonheur, et à éviter pour toujours ce qui apporta tant de malheur et de misère. Ainsi le résultat final sera un plus grand amour pour Dieu et une plus grande haine contre tout ce qui est opposé à sa volonté, et partant un établissement plus ferme dans l'état de droiture éternelle de tous ceux qui profiteront des leçons que Dieu donne maintenant par la permission du péché et des maux qui l'accompagnent. On devrait cependant faire une grande distinction entre le fait incontestable que Dieu permit le péché, et l'erreur grave de quelques-uns qui accusent Dieu d'être l'auteur et l'instigateur du péché. Cette dernière vue est à la fois blasphématoire et

en contradiction avec les faits présentés dans les Écritures. Ceux qui tombent dans cette erreur, le font ordinairement dans le désir de trouver un autre plan de salut que celui que Dieu prévut par le sacrifice de Christ comme le prix de notre rançon.

141

S'ils réussissent à se convaincre et à en convaincre d'autres que Dieu est responsable de tout péché, de tout acte d'iniquité et de tout crime (*), et que l'homme comme instrument innocent dans ses mains fut forcé de succomber au péché, alors ils ont frayé le chemin à la théorie qu'il n'était besoin d'aucun sacrifice pour nos péchés, ni de miséricorde en aucune façon, mais simplement et seulement de la JUSTICE. De cette manière, ils posent le fondement d'une autre partie de leur théorie fautive, à savoir l'universalisme, prétendant que, comme Dieu fut la cause du péché, de la méchanceté et du crime de tous, il sera aussi la cause de la délivrance de tout le genre humain, du péché et de la mort.

142

Et tout en affirmant que Dieu voulut le péché et en fut la cause et que personne ne put lui résister, ils prétendent que, pareillement, lorsqu'il voudra la justice, tous seront incapables de lui résister. Or, dans tout ce raisonnement, la plus noble qualité de l'homme, la liberté de volonté ou de choix, trait le plus frappant de sa ressemblance avec son Créateur, est entièrement mis de côté ; l'homme est ainsi théoriquement abaissé au rôle d'une simple machine qui ne marche que lorsqu'elle est mise en mouvement. Si c'était le cas, l'homme serait même inférieur aux insectes, au lieu d'être le seigneur de la terre ; car les insectes ont indubitablement le pouvoir de choisir. Même à la petite fourmi, il fut donné un pouvoir de volonté que l'homme par sa puissance plus grande peut bien contrecarrer, mais qu'il ne peut détruire.

(*) Deux passages de l'Écriture (Ésaïe 45 : 7 et Amos 3 : 6) sont employés pour soutenir cette théorie, mais par une fautive interprétation des mots ADVERSITÉ et MALHEUR dans ces deux textes. Le péché est toujours un mal, mais un malheur n'est pas toujours un péché. Un tremblement de terre, une conflagration, une inondation ou une peste seraient des calamités, des MAUX, mais aucun d'eux ne serait un péché. Le mot ADVERSITÉ dans le premier texte signifie CALAMITÉ dans le sens de malheur. Le même mot hébreu est aussi traduit par MAUX dans le Psaumes 34 : 19 par MALHEUR dans le Psaumes 107 : 39 -

Jérémie. 48 : 16 ; par Malachie dans Zacharie. 1 : 15. Il est aussi traduit par MAUVAIS JOUR dans le Psaumes. 27 : 5 ; 41 v. 1 ; par des MAUX dans le Psaumes. 88 : 3 DÉTRESSE dans le Psaumes. 107 : 26 , par MALHEUR dans Jérémie. 51 : 2 1 : 21. Il a été traduit par MAUX, DÉTRESSES, MALHEUR, MAUVAIS JOURS, CALAMITÉS, ADVERSITÉ, en 1 Samuel. 10 : 19 ; Psaumes. 10 : 6 ; 94 : 13 ; 141 : 5 ; Ecclésiaste 7 v. 14 ; Néhémie. 2 v. 17 et par plusieurs autres mots en d'autres endroits qui se rapportent tous au malheur, mais non pas au péché. Dans Ésaïe 45 v. 7 (« Je suis l'Éternel, qui forme la lumière et qui crée les ténèbres, qui fais la paix et qui crée l'adversité... ») et Amos 3 v. 6 (« Y aura il quelque malheur dans la ville, que l'Éternel ne l'ait fait ? »), L'Éternel voulait rappeler aux Israélites l'alliance faite avec ce peuple comme nation, - que s'ils obéissaient à ses lois il les bénirait et les protégerait contre les calamités qui surviennent d'ordinaire à tout le monde, mais que s'ils l'abandonnaient il leur enverrait les calamités (maux) comme châtiments. Voyez Deutéronome. 28 v. 1 -14, 15 -32, Levitique. 26 v. 14 -16 Josué 23 v. 6 -11, 12 -16.

Toutefois, quand des calamités de cette nature survenaient aux Israélites, ces derniers les considéraient plutôt comme des accidents et non comme des châtiments. De là, les déclarations des prophètes que ces calamités venaient de l'Éternel pour leur correction à cause de l'alliance qu'il avait faite avec eux. Il est absurde de se servir de ces passages pour prouver que Dieu est l'auteur du péché car ils ne se rapportent pas du tout au péché.

Il est vrai que Dieu à le pouvoir de contraindre l'homme au péché ou à la droiture, mais sa Parole déclare qu'il n'a pas un tel dessein. Il ne pourrait pas logiquement forcer l'homme au péché, pour la même raison « qu'il ne peut se renier lui-même ». Une telle conduite serait incompatible avec son caractère juste ; ce serait par conséquent une impossibilité. Il ne demande la vénération et l'amour que de ceux qui l'adorent en esprit et en vérité. C'est dans ce dessein que Dieu donna à l'homme une liberté de volonté semblable à la sienne, et Il désire qu'il choisisse la droiture. La permission donnée à l'homme de choisir pour lui-même, le conduisit à la perte de la communion divine, de la grâce, des bénédictions et de la vie. Par son expérience du péché et de la mort, l'homme apprend pratiquement ce que Dieu avait offert de lui enseigner théoriquement, sans l'expérience du péché et de ses conséquences.

143

La prescience de Dieu concernant ce que l'homme ferait, ne doit pas être invoquée pour

rabaisser l'homme à un être purement machinal ; loin de là, elle prouve plutôt en faveur de l'homme ; car Dieu, prévoyant la détermination que l'homme prendrait si le choix lui était laissé, ne l'empêcha pas de goûter le péché et ses suites amères, mais il commença tout de suite par procurer un moyen pour racheter l'homme de sa première transgression, en pourvoyant à un Rédempteur, un grand Sauveur, capable de sauver à jamais tous ceux qui voudraient retourner à Dieu par lui. A cet effet pour que l'homme ait une volonté libre et qu'il puisse encore être rendu apte à profiter de sa première chute où il en abusa en désobéissant à la volonté du Seigneur, Dieu a pourvu non seulement à une rançon pour tous, mais il a aussi voulu que l'occasion ainsi offerte d'une réconciliation avec lui, fût connue et témoignée à tous au temps déterminé - 1 Timothée. 2 : 3 - 6.

La sévérité du châtement ne fut point une manifestation de haine et de méchanceté de la part de Dieu, mais elle fut le résultat nécessaire inévitable et final du mal que Dieu permit à l'homme de goûter et de connaître de cette façon. Dieu peut conserver une existence aussi longtemps qu'il le juge convenable, même malgré le pouvoir destructif du mal agissant ; mais il serait tout aussi impossible à Dieu de laisser subsister une telle vie éternellement qu'il lui est impossible de mentir. C'est dire que cela est moralement impossible. Une telle vie ne pourrait que devenir de plus en plus une source de malheurs pour elle-même et pour d'autres ; c'est pourquoi Dieu est trop bon pour soutenir une existence qui serait aussi inutile que nuisible à elle-même et à d'autres ; et, retranchée de toute communication avec sa source, la vie ne saurait subsister et la destruction, conséquence naturelle du mal, s'ensuivrait.

144

La vie est une faveur, un don de Dieu, et ce n'est que pour celui qui lui obéit qu'elle durera éternellement.

Aucune injustice n'a été faite aux descendants d'Adam, en ne leur accordant pas à chacun une épreuve, individuelle. L'Éternel n'était en aucun sens obligé de nous donner la vie, et après nous avoir appelés à l'existence, il n'était engagé par aucune loi d'équité ou de justice à nous procurer la vie éternelle, ni même à nous accorder une épreuve sous promesse de vie éternelle à la condition que nous fussions obéissants. Remarquez bien ce point. La vie présente, qui, du berceau à la tombe, n'est qu'un acheminement vers la mort, est, malgré tous ses maux et tous ses mécomptes, une grâce, un bienfait, même s'il n'existait aucune vie

future. La grande majorité des hommes pensent ainsi, et les exceptions (les suicides) sont relativement peu nombreuses ; les malheureux qui s'ôtent la vie ne peuvent être rendus responsables — les cours de justice l'ont déclaré bien des fois — à cause de leur état mental, car autrement ils ne s'enlèveraient pas eux-mêmes les bénédictions de cette vie. De plus, la conduite de l'homme parfait, Adam, nous montre ce qu'aurait été celle de ses enfants sous des circonstances analogues.

Beaucoup sont ancrés dans l'idée erronée que Dieu a placé notre race à l'épreuve pour la vie avec l'alternative de la torture éternelle, alors qu'il n'est fait aucune allusion de ce genre dans la menace du châtement. La faveur ou la bénédiction de Dieu pour ses enfants obéissants est la vie — une vie continue — sans douleurs, sans maladies, et dégagée de tout autre élément de décadence et de mort.

145

Adam a participé pleinement à cette bénédiction, mais il fut averti qu'il serait dépouillé de ce « don » s'il commettait la faute de ne pas obéir à Dieu. — « *Au jour que tu en mangeras, mourant, tu mourras* ». Il ne sut rien d'une vie de tourments comme salaire du péché. La vie éternelle n'est promise nulle part à d'autres qu'aux obéissants. La vie est un don de Dieu, et la mort, le contraire de la vie, est le châtement qu'il a prononcé.

La torture éternelle n'est suggérée nulle part dans l'Ancien Testament ; on l'a déduite d'une façon spé cieuse, de quelques rares expressions du Nouveau Testament qui se trouvent, soit parmi les représentations symboliques de l'Apocalypse, soit parmi les paraboles et les discours obscurs de notre Seigneur, qui ne furent point compris par le peuple qui les entendait (Luc 8 : 10) et qui ne semblent guère être mieux compris aujourd'hui (*). « Le salaire du péché, c'est la mort » (Romains. 6 : 23). « *L'âme qui pêche, c'est celle qui mourra* ». Ezéchiel. 18 : 4.

(*) Demandez la brochure : « l'Enfer de la Bible » expliquant tous les passages des Écritures renfermant le mot « enfer ».

Beaucoup ont supposé que Dieu a été injuste en condamnant tout le genre humain pour le péché d'Adam, au lieu d'accorder à chacun, comme à Adam, l'occasion d'obtenir la vie éternelle. Mais qu'objecteront les partisans de cette théorie, si on leur démontre que l'occasion et l'épreuve du monde pour la vie seront bien plus favorables que ne le furent

celles d'Adam, et que c'est précisément la raison pour laquelle Dieu adopta le plan de permettre à la race d'Adam de partager son châtement d'une manière naturelle ? Nous croyons que tel est le cas et nous allons essayer de le démontrer.

146

Dieu nous assure que comme la condamnation passa sur tous en Adam, ainsi il a pourvu à un nouveau chef, père ou donateur de vie pour la race, en lequel tous peuvent être ramenés au moyen de la foi et de l'obéissance ; et que, comme en Adam tous participent à la peine de mort ainsi en Christ tous participeront à la bénédiction du rétablissement, l'Église étant une exception (Romains. 5 : 12, 18, 19). Ainsi envisagée, la mort de Jésus, seul innocent et sans péché, fut une compensation complète du péché d'Adam à l'égard de Dieu. De même qu'un homme pécha et qu'en lui tous ont participé à sa malédiction, de même Jésus, ayant enduré le châtement de ce seul pécheur, servit de rançon pour Adam et pour toute sa postérité — tous les hommes — qui avait hérité de ses faiblesses, de ses péchés, et participé à leur châtement qui est la mort. Notre Seigneur, « l'homme Christ Jésus » sans tache, approuvé de Dieu et possédant en lui-même une semence ou race parfaite, qui n'est pas encore née, mais, comme lui, pure et sans péché, donna tout ce qu'il avait d'existence et de droits humains comme prix de rançon pour Adam et la race ou semence qui était en lui quand il fut condamné.

Ayant ainsi pleinement racheté la vie d'Adam et celle de sa race, Christ fait l'offre d'adopter comme sa semence, ses enfants, tous ceux de la race d'Adam qui accepteront les termes de sa Nouvelle Alliance et qui, ainsi, par la foi et l'obéissance, entreront dans la famille de Dieu et recevront la vie éternelle. C'est de cette manière que le Rédempteur « *verra sa postérité* [ceux des enfants de la semence d'Adam qui accepteront la filiation, selon ses conditions] et *prolongera ses jours* [la résurrection à un plan supérieur au plan humain lui sera donnée par le Père en récompense de son obéissance] » ; et tout cela d'une manière presque invraisemblable,

147

par le sacrifice de la vie et de la postérité. Ainsi est-il écrit: « *Comme dans Adam tous meurent, de même aussi en Christ tous seront rendus vivants* ». - 1 Corinthiens 15 : 22.

Le préjudice que nous souffrîmes par la chute d'Adam (nous ne souffrîmes point d'injustice) sera pleinement réparé par la grâce de Dieu au moyen de Christ ; et tous, tôt ou tard (au « propre temps » de Dieu), auront une pleine occasion d'être rétablis dans la situation dont Adam jouissait avant qu'il eût péché. Ceux qui, dans le temps présent, ne reçoivent point une connaissance entière et une pleine jouissance de cette grâce de Dieu par la foi (c'est la grande majorité, y compris les enfants et les païens), recevront assurément ces biens dans l'Age prochain, le « monde à venir » qui suivra celui-ci. C'est afin de parvenir à cette connaissance et à cette jouissance des bontés de Dieu, que « tous ceux qui sont dans les sépulcres... sortiront ». Comme chacun (soit dans cet Age, soit dans l'Age prochain) devient pleinement instruit du prix de la rançon donné par notre Seigneur Jésus, et de ses privilèges subséquents, il est considéré comme mis à l'épreuve, tel qu'Adam ; et de nouveau l'obéissance procure la vie durable, éternelle, et la désobéissance la mort durable, — la « seconde mort ». Une obéissance parfaite ne sera cependant exigée d'aucun de ceux qui n'auront pas atteint la capacité parfaite. Sous l'Alliance de la grâce (*), la justice de Christ a été imputée par la foi à l'Église durant l'Age de l'Évangile pour suppléer aux défauts inévitables des faiblesses de la chair. La grâce divine agira également envers « quiconque veut » du monde durant l'Age millénaire.

148

La perfection morale absolue ne sera point exigée avant que la perfection physique soit atteinte (ce qui sera le privilège de tous avant la fin de l'Age millénaire). La différence entre cette épreuve, résultat de la rançon et de la Nouvelle alliance, et celle d'Eden, consistera en ce que dans cette épreuve les actions de chacun n'affecteront ou ne concerneront que son propre avenir.

(*) Édition anglaise 1914 : « ALLIANCE DE LA GRÂCE », au lieu de : « Nouvelle Alliance durant cet Age », des premières éditions.

Mais ne serait-ce pas là donner à quelques-uns de la race une seconde occasion d'obtenir la vie éternelle ? Nous répondons : La première occasion d'obtenir la vie éternelle fut perdue par notre père Adam pour lui-même et pour tous ses descendants « encore dans ses reins ». Sous cette première épreuve « la condamnation vint sur tous les hommes » ; et le plan de Dieu fut que, grâce au sacrifice rédempteur de Christ, Adam et tous ceux qui perdirent la vie à cause de sa chute, recevraient l'occasion de retourner à Dieu par la foi dans le

Rédempteur, après avoir goûté la culpabilité excessive du péché et senti la gravité du châtement. Si quelqu'un veut appeler cette possibilité de parvenir à la vie une « seconde occasion », soit : ce doit être certainement la seconde occasion pour Adam, et dans un certain sens au moins elle l'est aussi pour toute la race rachetée, mais ce sera la première occasion individuelle pour les descendants d'Adam qui, lorsqu'ils naquirent, étaient déjà sous la condamnation à mort. Première ou seconde occasion, les faits restent les mêmes, C'est-à-dire que par la désobéissance d'Adam tous furent condamnés à mort et tous recevront [dans l'Age millénaire (*)] une pleine occasion de gagner la vie éternelle sous les conditions favorables de la Nouvelle Alliance.

149

C'est ce que les anges ont déclaré être « une bonne nouvelle de grande joie qui sera pour tout le peuple » et ce dont Paul parle lorsqu'il déclare que cette grâce de Dieu — que Jésus « *se donna lui-même, une rançon pour tous* » — doit être « témoignée » à tous au « propre temps » (Romains. 5 : 17-19 ; 1 Timothée. 2 : 4-6). Ce n'est pas Dieu, mais ce sont les hommes qui ont limité à l'Age de l'Évangile l'occasion de parvenir à la vie. Dieu, au contraire, nous dit que l'ère évangélique n'est désignée que pour le choix de l'Église, de la sacrificature royale, par le moyen de laquelle, dans un Age suivant, tous les autres parviendront à l'exacte connaissance de la vérité et pourront saisir la pleine occasion d'obtenir la vie éternelle sous la Nouvelle Alliance.

(*) Correction apportée par fr. Russell - Ed. anglaise 1914. Au lieu de : « (dans cette vie ou dans celle à venir) », lire « dans l'Age millénaire ». - TRAD.

Mais quel avantage y a-t-il dans la méthode poursuivie ? Pourquoi ne pas donner immédiatement à chacun une occasion individuelle d'obtenir la vie maintenant, sans le long processus de l'épreuve et de la condamnation d'Adam, la participation de ses descendants dans sa condamnation, la rédemption de tous par le sacrifice de Christ et l'offre nouvelle à tous de la vie éternelle selon les conditions de la Nouvelle Alliance ? Si le mal doit être permis à cause du libre arbitre moral de l'homme, pourquoi l'extermination du mal doit-elle s'opérer par une telle méthode particulière et indirecte ? Pourquoi permettre que tant de misères frappent tant d'hommes qui, finalement, recevront la récompense de la vie en leur qualité d'enfants de Dieu obéissants ?

150

Oui ! Voilà bien le point capital sur lequel se concentre l'intérêt de ce sujet. Si Dieu avait ordonné différemment la propagation de l'espèce humaine, de sorte que les enfants ne participent pas aux conséquences des péchés de leurs parents — les faiblesses mentales, morales et physiques — et si le Créateur l'avait disposée de façon à ce que tous aient une occasion paradisiaque pour leur épreuve, et que les transgresseurs seuls fussent condamnés et eussent leur vie « retranchée » combien croyons-nous que, dans toutes ces conditions favorables, il s'en serait trouvé qui fussent dignes de la vie et combien d'indignes ?

Si l'on prend comme critérium l'exemple d'Adam (qui était bien le représentant de l'humanité parfaite), il faut conclure qu'aucun ne se serait trouvé parfaitement obéissant et digne, car aucun n'aurait possédé cette claire connaissance de Dieu et l'expérience avec lui, qui auraient développé en eux une entière confiance en ses lois, en plus de leur jugement personnel. Nous sommes certains que c'est par la connaissance que Christ avait du Père, qu'il fut capable de se confier en lui et de lui obéir implicitement (Esaie 53 : 11). Mais supposons qu'un quart, ou même plus, que la moitié de la race aurait gagné la vie, et que l'autre moitié eût encouru le salaire du péché — la mort. Que serait-il arrivé alors ? Supposons que la première moitié les obéissants — n'eût jamais expérimenté ou été témoin du péché, n'aurait-elle pu ressentir à perpétuité une curiosité pour les choses défendues, retenue uniquement par la crainte de Dieu et du châtement ? Leur service n'eût pas été aussi empressé que s'ils avaient connu le bien et le mal, et par conséquent, que s'ils avaient une compréhension très nette des desseins bienveillants du Créateur qui a fait des lois régissant aussi bien sa propre conduite à Lui que celle de ses créatures.

151

Et ensuite, considérez aussi la situation de la moitié des gens qui auraient subi la mort comme résultat de leur propre péché volontaire. Ils auraient été retranchés de la vie à perpétuité ; leur seule espérance aurait été que Dieu dans son amour se serait souvenu de ses créatures, oeuvrés de ses mains, et aurait pourvu à une rançon pour elles. Mais encore, pourquoi aurait-il agi de la sorte ? La raison eût été l'espoir que si ces derniers étaient réveillés et éprouvés une seconde fois, quelques-uns d'entre eux, mettant à profit leur plus grande expérience, pourraient choisir alors l'obéissance et vivre.

A supposer, cependant, qu'un tel plan fût aussi bon dans ses résultats que celui suivi par Dieu, il pourrait donner lieu à de sérieuses critiques.

Combien plus conforme à la sagesse de Dieu est la restriction du péché à certaines limites, telle qu'elle est présentée dans son plan ! Notre esprit borné peut reconnaître lui-même qu'il est bien préférable de n'avoir qu'une seule loi parfaite et impartiale, laquelle déclare que le salaire du péché de propos délibéré est la mort, — la destruction, la suppression de la vie. Ainsi Dieu limita le mal qu'il permit, en prévoyant que le règne millénaire de Christ accomplira l'extinction totale du mal ainsi que de tous les méchants obstinés, et introduira une éternité de droiture basée sur une pleine connaissance et sur l'obéissance parfaite et volontaire de la part d'êtres parfaits.

Cependant, il y a encore deux autres objections au plan suggéré qui consiste à éprouver chaque homme séparément dès le commencement. Un Sauveur suffisait pleinement dans le plan que Dieu a adopté, parce qu'un seul avait péché et qu'un seul a été condamné (d'autres participèrent à sa condamnation).

152

Mais si la première épreuve avait été une épreuve individuelle, et si une moitié de la race avait péché et avait été individuellement condamnée, cela aurait exigé le sacrifice d'un rédempteur pour chaque personne condamnée. Une vie non coupable pouvait sauver une vie coupable, mais rien de plus. Le seul homme parfait : « l'homme Christ Jésus », qui fit la rédemption de l'Adam déchu (et des pertes que nous subîmes par lui), ne pouvait être « une rançon, un prix [correspondant] pour TOUS » par aucun autre procédé que celui adopté dans le plan de Dieu.

Si nous supposons le nombre total d'êtres humains depuis Adam à cent milliards, et que nous admettions qu'une moitié seulement eût péché, cela nécessiterait la mort de tous, les cinquante milliards d'hommes parfaits et obéissants afin de donner une rançon [un prix correspondant] pour les autres cinquante milliards de transgresseurs; et ainsi, par ce plan, la mort passerait aussi sur tous les hommes. Et un tel plan entraînerait non moins de souffrance avec soi que celui qui est en voie de s'accomplir.

L'autre objection est qu'un pareil plan contrarierait gravement les desseins de Dieu relatifs à l'élection et à l'exaltation à la nature divine d'un « petit troupeau », le corps de Christ,

troupe dont Jésus est le chef et le Seigneur. Dieu ne pourrait point commander à bon droit aux cinquante milliards de fils obéissants de donner leurs droits, leurs privilèges et leur vie en rançon pour les pécheurs car d'après sa propre loi leur obéissance aurait acquis le droit à la vie éternelle. Si donc ces hommes parfaits étaient invités à devenir les sauveurs des déçus ou perdus, il faudrait que le plan de Dieu leur réservât, comme à Jésus, quelque récompense spéciale, afin qu'ils pussent endurer le châtement pour leurs frères, en vue de la joie offerte.

153

Et si la même récompense leur était donnée, celle donnée à notre Seigneur Jésus, celle de participer à une nouvelle nature, la nature divine, et d'être souverainement élevés au-dessus des anges, principautés, puissances et de tout nom qui se puisse nommer au plus près de l'Éternel (Ephésiens 1 : 20, 21), alors un nombre immense se trouverait sur le plan divin, ce qu'évidemment la sagesse de Dieu n'a pas approuvé. Encore, ces cinquante milliards, dans ces circonstances, seraient tous sur un pied d'égalité et aucun parmi eux ne serait le Chef, tandis que le plan que Dieu a adopté ne demande qu'un seul Rédempteur, un seul souverainement élevé à la nature divine, puis un « petit troupeau » d'entre ceux que ce Rédempteur racheta, et qui « suivent ses traces » dans la souffrance et dans le renoncement: pour participer à son nom, à son honneur, à sa gloire et à sa nature, même qu'une femme participe à tout ce qui est de son époux.

Ceux qui peuvent apprécier ce trait du plan de Dieu, qui, en condamnant tous les êtres humains dans un seul représentant, ouvrit le chemin de la rançon et du rétablissement à tous par un seul Rédempteur, y trouveront la solution de maintes difficultés. Ils verront que la condamnation de tous en un seul homme fut précisément le contraire d'un préjudice ; ce fut pour tous une grande faveur, selon le plan de Dieu puisqu'elle permit la justification de tous les hommes par le sacrifice d'un seul autre. Le mal sera exterminé pour toujours, sitôt que le but de Dieu, en permettant le mal, aura été atteint, et lorsque les bienfaits de la rançon auront été étendus aussi loin que le châtement du péché.

154

Il est cependant impossible d'apprécier à sa juste valeur ce trait du plan de Dieu sans une connaissance très nette de la culpabilité du péché et de la nature de son châtement qui est la

mort l'importance et de la valeur de la rançon que notre Seigneur Jésus donna et du rétablissement complet et positif de l'individu dans des conditions favorables, conditions dans lesquelles il subira l'épreuve pleine et entière, avant d'être jugé digne de la récompense (la vie durable), ou du châtement (la mort durable).

En raison du grand plan de rédemption, et du « rétablissement de toutes choses » qui en résultera au moyen de Christ, nous pouvons voir qu'il résulte de la permission du mal, des bénédictions qui n'auraient pu être obtenues d'aucune autre manière.

Non seulement tous les hommes bénéficieront éternellement de l'expérience faite, et les anges de l'observation de cette expérience de l'homme, mais tous auront encore l'avantage de connaître plus clairement le caractère de Dieu, tel que son plan le manifeste. Lorsque ce plan sera tout à fait accompli, tous seront à même d'y lire distinctement sa sagesse, sa justice, son amour et sa puissance. Ils comprendront la justice qui ne pouvait pas violer le décret divin, ni sauver la race condamnée justement, sans une annulation totale du châtement par un Rédempteur de bonne volonté. Ils comprendront l'amour qui pourvut à ce noble sacrifice et qui éleva souverainement le Rédempteur à la droite de Dieu, en lui donnant le pouvoir et l'autorité de rétablir la vie de ceux qu'il racheta par son précieux sang. Ils comprendront également la puissance et la sagesse qui furent capables de mettre à exécution une si glorieuse destinée pour toutes ses créatures et de contrôler ainsi toute influence opposée pour en faire des instruments aidant de gré ou de force à l'avancement et à l'accomplissement final de ses desseins grandioses.

155

Si le mal n'avait pas été permis et contrôlé ainsi par la providence divine, nous ne pouvons voir comment ces résultats auraient pu être atteints. La permission du mal parmi les hommes, pour un certain temps, manifeste une sagesse prévoyante, qui saisit toutes les circonstances s'y rattachant, conçut le remède, et indiqua quelle serait l'issue finale grâce à sa puissance et à son amour.

Durant l'ère évangélique, le mal et les maux qu'il engendre ont encore servi à la discipline et à la préparation de l'Église. Si le mal n'avait pas été permis, le sacrifice de notre Seigneur Jésus et de son Église, dont la récompense est la nature divine, aurait été impossible.

Il semble clair qu'il faut qu'en substance la même loi de Dieu, qui gouverne maintenant le genre humain, (l'obéissance à cette loi produisant la vie et sa transgression la mort) gouverne en définitive toutes les créatures intelligentes de Dieu : cette loi, comme notre Seigneur l'a définie, est renfermée brièvement dans le seul mot, AMOUR. « *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta force, de toute ta pensée et ton prochain comme toi-même* (Luc 10 : 27). Finalement, quand les desseins de Dieu auront été exécutés, la gloire du caractère divin sera manifesté à toute créature intelligente, et la permission temporaire du mal sera reconnue comme ayant été une partie sage du gouvernement divin. Actuellement, cela ne peut être vu que par l'œil de la foi, en regardant en avant, par le moyen de la Parole de Dieu, aux choses dont il est parlé par la bouche de tous les saints prophètes dès la fondation du monde, savoir le rétablissement de toutes choses.

* * *